**AUTOPORTRAIT DU MILIEU**

Cet outil vous permettra d’entreprendre une réflexion qui vous aidera à comprendre le milieu dans lequel s’intégrera votre conseil d’élèves. Vos constats vous fourniront un portrait des pratiques qui pourraient être renforcées dans l’école ou encore intégrées à vos pratiques actuelles. Si le conseil d’élèves est nouveau dans l’école, c’est l’occasion de choisir de bonnes pratiques à mettre en place dans votre milieu!

Consigne :

Indiquez selon votre connaissance du milieu à quel degré les bonnes pratiques ci-dessous sont présentes dans votre école. Pour avoir un portrait juste, il est conseillé de répondre à toutes les questions au meilleur de votre connaissance à l’exception de celles qui ne s’adressent pas à votre niveau.

L’échelle d’évaluation est la suivante :

1. Jamais
2. Rarement
3. Parfois
4. Habituellement
5. Toujours

|  |  |
| --- | --- |
| **Étape 1 : Évaluer les énoncés** |  |
| **À quel degré ces bonnes pratiques sont-elles présentes dans votre milieu?**Indiquez le chiffre correspondant au degré au bout de l’énoncé dans la colonne de droite.(Échelle d’évaluation : 1- jamais; 2- rarement; 3- parfois; 4- habituellement; 5- toujours) | **Évaluation** |
| 1. Les projets ou les initiatives du conseil d’élèves tiennent compte de la diversité dans l’école (niveau, âge, genre, culture, etc.)
 |  |
| 1. Le conseil d’élèves est structuré de manière à permettre chacun des membres de s’impliquer activement en respectant les valeurs de la démocratie (par exemple : l’engagement, l’égalité, le respect, la liberté d’expression et l’entraide)
 |  |
| 1. Un ou des membres de l’équipe-école pourraient prendre la coordination du conseil d’élèves et de ses activités dans le cas où la personne responsable devrait s’absenter pour une longue période.
 |  |
| 1. Les élèves de l’école sont informés de la tenue des élections, ils sont préparés et ils sont outillés pour effectuer leur vote (par exemple, une campagne électorale a permis de connaître ce qui est proposé par chacune des personnes candidates, les élections ont été annoncées à l’avance, etc.)
 |  |
| 1. Une fois nommés ou élus les membres du conseil d’élèves sont présentés à l’ensemble des autres élèves de l’école par un processus d’assermentation publique ou autres.
 |  |
| 1. Les membres de l’équipe-école sont capables d’identifier les membres du conseil d’élèves dans l’école.
 |  |
| 1. Les membres du conseil d’élèves ont l’occasion d’assister à des rencontres particulières dans la communauté, à des événements (par exemple la présence à un conseil municipal, activités ou visites à l’Assemblée nationale)
 |  |
| 1. Des moyens sont mis à la disposition des élèves pour savoir qui sont leurs représentants (par exemple, une section réservée au conseil d’élèves à l’entrée de l’école, un espace « conseil d’élèves » sur la page Web de l’école, etc.)
 |  |
| 1. Les élèves et le personnel de l’école participent au processus électoral de manière active (par exemple, ils font partie du personnel électoral, le taux de participation électorale est supérieur à 75 %, etc.)
 |  |
| 1. Les membres du conseil sont libres de proposer et de réaliser des projets pour améliorer la vie des élèves de leur l’école.
 |  |
| 1. Tous les élèves de l’école (y compris les classes d’intégration ou d’accueil) peuvent compter sur un ou une élève pour les représenter dans le conseil d’élèves de leur école.
 |  |
| 1. (Au primaire seulement) Les parents des élèves membres du conseil d’élèves sont invités à une rencontre du conseil d’élèves.
 |  |
| 1. Les élèves de l'école ont la possibilité de discuter ou questionner les travaux du conseil d'élèves en présence de tous les membres du conseil d'élèves (rencontres ouvertes du conseil d’élèves, ordres du jour et comptes rendus accessibles pour consultation).
 |  |
| 1. Lors des rencontres du conseil d’élèves, des façons de faire sont instaurées afin que tous les membres du conseil d’élèves aient l’occasion de s’exprimer.
 |  |
| 1. La structure du conseil et les responsabilités qui sont attribuées aux membres du conseil font en sorte de permettre l’implication active d’élèves de tous les profils qui représentent la diversité de l’école (genre, culture, âge, niveau, etc.)
 |  |
| 1. Des élections sont organisées dans l’école pour élire toutes les personnes qui font partie du conseil d’élèves.
 |  |
| 1. Le conseil d’élèves peut ou pourrait contribuer à changer un élément du code de vie de l’école.
 |  |
| 1. Des moyens sont mis en place pour assurer une communication entre les membres du conseil d’élèves et les élèves qu’ils représentent (tournée des classes, boîte à suggestions, journal du conseil, page web, etc.)
 |  |
| 1. Les élèves de l’école sont au courant des projets ou des initiatives qui ont été réalisés par leur conseil d’élèves.
 |  |
| 1. Les élèves de l’école sont au courant de la façon dont fonctionne le conseil d’élèves et savent ce qu’ils doivent faire pour proposer des idées ou formuler des questions.
 |  |
| 1. (Au secondaire seulement) Les membres du conseil d’élèves participent au conseil d’établissement ou au conseil des commissaires.
 |  |
| 1. Les élèves peuvent par l’entremise du conseil d’élèves contribuer à prendre des décisions ou à rédiger des documents ou des politiques qui sont importantes pour l’école (par exemple : le projet éducatif, l’aménagement de la cour de l’école, le plan de lutte contre l’intimidation et la violence, etc.)
 |  |
| 1. La commission scolaire est au courant qu’il y a un conseil d’élèves dans l’école.
 |  |
| 1. Des outils tels que des comptes rendus et des ordres du jour sont utilisés lors des rencontres du conseil pour favoriser la mise en œuvre et le suivi des décisions.
 |  |
| 1. La direction de l’école est au courant des initiatives ou des projets du conseil d’élèves.
 |  |

|  |
| --- |
| **Pratiques qui favorisent l’intégration du conseil d’élèves dans l’école et le développement de la culture démocratique** |
| **Reconnaissance dans l’école** | **Responsabilisation** | **Représentativité du conseil** | **Processus électoral participatif** | **Communication efficace** | **Rayonnement dans la communauté** | **Processus décisionnel démocratique** | **Engagement équipe-école** |
| Faire en sorte que l’école reconnaisse le conseil et sa contribution dans l’école. | Faire en sorte que les élèves connaissent leurs responsabilités et leur pouvoir d’action. | Faire en sorte que tous les élèves de l’école soient représentés au conseil d’élèves. | Faire en sorte que la participation électorale des élèves soit importante et que les candidatures soient suffisantes pour faire vivre la démocratie dans l’école. | Faire en sorte que l’information circule à l’intérieur du conseil d’élèves de même qu'entre le conseil et l’ensemble des élèves de l’école. | Faire en sorte que les élèves soient en contact avec des personnes impliquées au-delà du milieu scolaire. | Faire en sorte que les projets réalisés soient déterminés de façon démocratique dans l’école et que les décisions prises au conseil d’élèves le soient démocratiquement. | Faire en sorte que l’équipe-école contribue à l’intégration du conseil d’élèves dans l’école. |
| Additionnez les évaluations des énoncés : 5-8-19 | Additionnez les évaluations des énoncés : 10-17-22 | Additionnez les évaluations des énoncés : 1-11-15 | Additionnez les évaluations des énoncés : 4-9-16 | Additionnez les évaluations des énoncés : 13-18-20 | Additionnez les évaluations des énoncés :  7-12-21-23 | Additionnez les évaluations des énoncés :2-14-24 | Additionnez les évaluations des énoncés : 3-6-25 |
| Total :  | Total :  | Total :  | Total :  | Total :  | Total :  | Total :  | Total :  |

**Étape 2 : Calculer les résultats**
Chacun des énoncés auxquels vous avez répondu précédemment est associé à une pratique. Pour obtenir les résultats, vous devez additionner l’évaluation de tous les énoncés qui font référence à cette pratique. Consultez le tableau ci-dessous pour faire le calcul.

**Étape 3 : Interpréter les résultats**

Pour chacune de ces pratiques, un pointage de 12 à 15 indique que cette pratique est présente au sein de l’école, alors qu’un total de 8 à 12 correspond à une pratique qui pourrait être améliorée. Un pointage inférieur à 7 démontre une condition sur laquelle l’attention devrait être portée.

**Étape 4 : Utiliser les résultats obtenus**

1. Revenir sur les énoncés associés aux pratiques qui obtiennent un faible pointage afin de voir si cet énoncé pourrait être intégré ou renforcé dans l’école.
2. Consulter les pistes d’action qui pourraient renforcer ou contribuer à mettre en place une bonne pratique favorisant l’intégration du conseil d’élèves dans l’école.

**Pistes d’action associées à chacune des bonnes pratiques :**

**La reconnaissance dans l’école**

La présence d’un conseil d’élèves peut être porteuse de démocratie dans une école à condition qu’il soit connu des autres élèves et reconnu par les personnes qui prennent les décisions dans l’école. Il est toujours dommage pour l’équipe de Vox populi de constater que certains conseils d’élèves sont porteurs d’initiatives exemplaires ou de projets importants pour l’école sans que le reste de l’école soit au courant qu’ils en sont à l’origine.

Quelques **suggestions** qui peuvent contribuer à favoriser la connaissance et la reconnaissance du conseil d’élèves à l’intérieur de l’école :

* Vérifier la possibilité :

1) De procéder à une assermentation publique;

2) D’offrir aux élèves membres du conseil d’élèves la possibilité de se doter d’un signe distinctif (par exemple, une épinglette que les élèves membres du conseil pourraient porter);

3) De déterminer un slogan ou une phrase qui permettra au conseil d’élèves d’exposer ses valeurs et sa philosophie aux autres élèves de l’école;

4) De publiciser les réalisations ou les initiatives du conseil d’élèves (voir la formation en ligne de la personne responsable au module 7 - Promouvoir le conseil d’élèves dans l’école).

* Penser à des manières de remercier publiquement le travail du conseil d’élèves (par exemple en prévoyant un moment spécial lors d'un gala de l'école ou d’une activité reconnaissance).

**Responsabilisation des membres du conseil d’élèves**

Pour tirer pleinement profit de la présence d’un conseil d’élèves dans une école, il faut qu’une certaine liberté lui soit accordée. Les membres du conseil d’élèves doivent être en mesure de jouer activement leur rôle de représentants auprès des élèves. La clé est d’ouvrir la discussion entre le conseil d’élèves et la direction sur les projets et les responsabilités que le conseil pourrait assumer à l’intérieur de l’école. D’un côté, les membres du conseil d’élèves doivent se sentir inclus dans les décisions et utiles au sein de l’école. D’un autre côté, la direction doit voir la présence d’un conseil d’élèves dans son école comme un avantage pour l’établissement.

Quelques **suggestions** qui peuvent contribuer à favoriser la liberté de décision et d’action du conseil d’élèves :

* Déterminer avec les élèves membres du conseil les rôles et les responsabilités qu’ils souhaitent assumer.
* Remplir avec la direction et les élèves l’entente de collaboration (voir l'outil Vox populi- Modèle d’entente de collaboration).
* Vérifier avec la direction le type de projet, que pourra porter le conseil d’élèves au sein de l’école (voir la formation en ligne de la personne responsable au module 9 - Appliquer la démarche de réalisation de projet collectif).
* Déterminer une manière de rester en communication avec la direction tout au long de l’année. Il peut par exemple être intéressant de planifier mensuellement une rencontre entre le conseil d’élèves et la direction.

**La représentativité du conseil d’élèves**

Un des objectifs du programme Vox populi est de former à l’échelle du Québec des conseils d’élèves composés d’élèves élus par leurs pairs et représentant l’ensemble des élèves de l’école. Cet objectif est important, car il représente une des conditions de base de la démocratie représentative dans la société québécoise. Lorsqu’il est question de représentativité, il ne s’agit pas seulement de faire en sorte que le conseil d’élèves soit représentatif par exemple du nombre d’élèves dans l’école, mais aussi que les projets portés par le conseil soient représentatifs de la diversité de l’école, du genre, du niveau des élèves, de l’âge, etc.

Quelques **suggestions** qui peuvent contribuer à favoriser une représentativité du conseil d’élèves :

* Être conscient de la réalité de l’école et tenter de former un conseil d’élèves qui représentera cette réalité.

Voici quelques questions qui pourraient vous aider :

Combien d’élèves y a-t-il au total dans l’école ? Combien de classes ? Y a-t-il des classes à vocation déterminée, par exemple des classes de francisation, d’accueil ou autres? Le niveau scolaire le plus élevé de l’école, le moins élevé ?

* Développer vos connaissances sur la démocratie représentative (voir la formation en ligne de la personne responsable au module 8 -Explorer la démocratie de la formation au responsable).
* Structurer le conseil en fonction du nombre d’élèves élus. Par exemple, un conseil d’élèves nombreux pourrait avoir avantage à travailler en sous-groupe ou à favoriser une structure en ministère (voir la formation en ligne de la personne responsable au module 3 - Structurer le conseil d’élèves).
* Privilégier l’élection d’une personne par classe pour être membre du conseil, de cette façon, vous assurer d’une certaine représentativité du conseil d'élèves.
* Utiliser l’outil Vox populi - le baromètre de l’inclusion pour que les projets du conseil d’élèves prennent en considération la diversité présente dans l’école.

**Un processus électoral participatif**

Le processus électoral est l’un des moments forts de l’année pour vivre la démocratie à l’école et permettre au conseil d’élèves de partir du bon pied. L’équipe de Vox populi vous propose de profiter de cette occasion pour affirmer la place du conseil d’élèves et permettre aux élèves de toute l’école d’expérimenter les valeurs de la démocratie.

Quelques **suggestions** qui peuvent contribuer à favoriser un processus électoral participatif :

* Impliquer les élèves et l’équipe-école dans l’organisation des élections (voir la formation en ligne de la personne responsable au module 4-Organiser les élections dans l’école).
* Outiller les membres de l’équipe-école afin qu’ils puissent former l’électorat (les élèves qui seront invités à voter).
* Utiliser les affiches Vox populi pour susciter des candidatures intéressantes et pour susciter la participation des élèves.
* Parler avec l’équipe-école des élections dès le début de l’année (voir l’outil Vox populi : Réflexion sur la place et les responsabilités du conseil d’élèves).

**Une communication efficace**

La présence d’un conseil d’élèves dans une école est une occasion pour tous les élèves de cette école d’avoir « une voix » dans l’école. Pour ce faire, il est indispensable que l’information circule entre les élèves de l’école et les membres du conseil d’élèves. Le travail et les actions du conseil d’élèves doivent être accessibles à tous les élèves de l’école, c’est-à-dire que les élèves doivent être en mesure de faire connaître leur demande aux membres du conseil d’élèves et ceux-ci doivent pouvoir informer les élèves de leurs projets.

Quelques **suggestions** qui peuvent contribuer à favoriser la circulation des informations entre les membres du conseil d’élèves et les élèves qu’ils représentent :

* Prévoir avec les enseignants et la direction en début d’année un fonctionnement du conseil qui permettra aux députés de faire des tournées de classe.
* Déterminer des moyens qui permettront aux conseils d’élèves de communiquer avec les élèves (voir la formation en ligne de la personne responsable au module 7 - Promouvoir le conseil d’élèves dans son milieu).
* Vérifier la possibilité :

1) de publier un journal ou une infolettre du conseil d’élèves ou d’intégrer une section réservée au conseil d’élèves dans le journal de l’école;

2) de réserver une section sur le babillard de l’école pour le conseil d’élèves;

3) de créer ou d’utiliser une page Facebook, une section sur le site Internet ou un compte Instagram pour faire circuler les projets et les initiatives du conseil d’élèves.

**Le rayonnement du conseil d’élèves dans la communauté**

Pour une école, la présence d’un conseil d’élèves peut être une occasion de rayonner dans la communauté. Également, il peut être positif pour les membres du conseil d’élèves d’être en contact avec des personnes impliquées qui gravitent dans l’environnement de l’école (un député, un parent engagé, une personne propriétaire d’une entreprise, etc.).

Quelques **suggestions** qui peuvent contribuer à favoriser le rayonnement du conseil d’élèves dans la communauté :

* S’assurer que la commission scolaire est au courant de la présence du conseil d’élèves dans l’école.
* Vérifier si la commission scolaire a une politique relative à l’initiation des élèves à la démocratie scolaire. Cette politique pourrait vous offrir des avenues intéressantes pour adapter la présence du conseil d’élèves au milieu.
* Communiquer avec les médias locaux pour les informer de la présence du conseil d’élèves à l’école.

Vérifier la possibilité :

1) que les membres du conseil d’élèves assistent à différentes rencontres qui ont une structure semblable à celle du conseil d’élèves (par exemple, une séance du conseil municipal);

2) de mettre en contact un conseil d’élèves du primaire avec celui d’une école secondaire;

3) d’établir des liens entre le conseil d’élèves et les instances de la démocratie à l’école telles que le conseil d’établissement, le conseil des commissaires, le comité de parents ou l’organisme de participation des parents. Au secondaire, favoriser une représentation du conseil d’élèves au conseil d’établissement;

4) d’établir un lien avec les élus de la communauté (à l’échelle fédérale, provinciale et municipale);

5) d’inviter des personnes de la communauté lors de l’assermentation du conseil d’élèves;

6) d’inviter les médias locaux lors de l’assermentation, d’événements organisés par le conseil ou encore la réalisation d’un projet.

**Processus décisionnel démocratique**

L’expérience de l’équipe Vox populi nous démontre que les conseils d’élèves qui ont des rencontres bien structurées bénéficient de meilleurs résultats en matière de prise de décision démocratique. De plus, une structure adaptée à la réalité de l’école permet à tous les membres du conseil d’élèves de vivre une expérience d’implication positive et respectueuse des valeurs de la démocratie (engagement, égalité, respect, liberté d’expression et entraide).

Quelques **suggestions** qui peuvent contribuer à favoriser une prise de décision démocratique au sein du conseil :

* Structurer le conseil d’élèves de façon à ce que la contribution de chacun des membres puisse favoriser la prise de décision démocratique (voir la formation en ligne de la personne responsable au module 3 - Structurer le conseil d’élèves).
* Planifier l’utilisation d’outils tels que compte rendu et ordre du jour lors des rencontres du conseil pour favoriser la mise en œuvre et le suivi des décisions (voir la formation en ligne de la personne responsable au module 6 -Préparer les rencontres du conseil d’élèves).

**Engagement de l’équipe-école**

L’engagement de personnes qui sont à l’intérieur de l’école comme les professeurs, le personnel de soutien, le personnel du service de garde, etc. est l’un des premiers déterminants de la réussite d’un conseil d’élèves dans l’école. Une des façons de permettre l’engagement de ces personnes est de leur permettre en début d’année de contribuer à déterminer la place que prendra le conseil d’élèves.

Quelques **suggestions** qui peuvent contribuer à favoriser l’engagement de l’équipe-école envers le conseil d’élèves :

* Animer (en début d’année) une séance de travail sur les rôles et les responsabilités du conseil d’élèves lors d’une rencontre avec le personnel de l’école (voir l’outil Vox populi : Réflexion sur la place et les responsabilités du conseil d’élèves).
* Proposer à la direction de signer l’entente de collaboration avec le conseil d’élèves (voir l’outil Vox populi : Modèle d’entente de collaboration).
* Impliquer les membres de l’équipe-école dans certaines décisions relatives au conseil d’élèves (par exemple, le nombre d’élus, la date des élections, la structure du conseil d’élèves, etc.).
* Adopter un fonctionnement prévisible pour les enseignants (par exemple, fournir rapidement aux professeurs le cahier des rencontres du conseil d’élèves et informer à l’avance les enseignants si une séance spéciale du conseil d’élèves est planifiée).